

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

19 RUE DE L'ARTISANAT - 2080 ARIANA - CHARGUIA II -TUNISIE
FAX N° (216-70) 836 568 – 837 041 PHONE N° (216-70)837 322

FROM : **C.T.F**

TO :

FAX REF :

ATT : SCE COMMERCIAL

DATE : 02.12.2024

FAX N °: **Via mail**

CONTACT: DAM

COPY :

Page (01) of (05) including this page

OBJET: CONSULTATION N° PP 24/ 482

Location à la journée d'un minibus 25 places avec chauffeur pour assurer le transport du personnel du RIG 06

La Compagnie Tunisienne de Forage (C.T.F.) se propose de lancer une consultation pour Location à la journée d'un mini bus (environ 20 à 25 personnes) pour assurer la relève du personnel du Rig 06 entre site du Rig 06 et le site du camp résidentiel (dont la distance entre les deux sites ne dépasse pas **15 km environ**) et ce pour une durée de **8 mois environ**, pour la campagne OMV et ceci conformément aux termes de références en ANNEXE 01.

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en HTVA conformément à la procédure ci-dessous (1 ou 2).

PROCEDURE DE SOUMISSION :

Les offres doivent parvenir à la CTF :

1- Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 -2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapid poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

A/ L'enveloppe externe doit :

*** être adressée au nom de :**

Monsieur le Président Directeur Général

*** Porter uniquement :**

- l'adresse de la CTF,
- les références de la consultation (PP 24/482),
- la mention " NE PAS OUVRIR "

*** Contenir :**

Une autre enveloppe interne cachetée

B/ L'enveloppe interne doit :

*** porter :**

- la mention " : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE "
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

*** contenir à l'exclusion de tout autre document :**

-Le texte de la consultation & Annexe 01 dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe 02) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

2- Par e-mail :

A l'adresse suivante : closed.bids@ctf.com.tn

Votre mail doit :

* Porter:

La référence de la consultation (PP24/482)

* Contenir:

-Le texte de la consultation & Annexe 01 dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe 02) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir dans les meilleurs délais mais pas plus tard que le **12/12/2024**

Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du Bureau D'ordre de la CTF faisant foi pour les plis et la date & l'heure pour les mails).

Méthodologie d'évaluation :

Les offres financières seront classées du moins disant au plus disant et sera retenue l'offre moins disante qui sera conforme techniquement aux prescriptions de la présente consultation.

Une visite sera réalisée par les responsables CTF pour vérifier la conformité du minibus proposé.

Conditions particulières

- Les offres reçues dans les délais doivent rester valables au moins 90 jours et ce à compter de la date limite de réception des offres.

- Le mode de paiement est de 60 jours date réception de votre facture accompagnée des attachements signés par les deux parties à notre Bureau d'ordre.

SALUTATIONS

C.T.F.

DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING

ANNEXE 01

EXIGENCES TECHNIQUES POUR LOCATION MINIBUS

Pour toute la campagne OMV, Location à la journée d'un mini bus (environ 20 à 25 personnes) pour assurer la relève du personnel du Rig 06 entre site du Rig 06 et le site du camp résidentiel (dont la distance entre les deux sites ne dépasse pas 15 km environ)

• **NB:**

1- La durée de location est de 8 mois environ et ce à partir du 15/12/2024 (Date exacte vous sera communiquée ultérieurement)

2- Le mini bus doit être conforme aux exigences OMV pour utilisation en zone saharienne tel que détaillé ci-dessous :

- Deux airbags frontaux
- Système de freinage ABS
- Système de verrouillage du véhicule
- Ceinture de sécurité trois points pour chaque passager
- Reposes tête
- Système IVMS
- Climatisation
- Coffre de bagage séparé équipé par les accessoires d'arrimage adéquates
- Barres de renforcement (rollover cage)
- Equipements de sécurité suivants : 2 roues de secours (y compris le matériel nécessaire pour le changement des roues), chaîne de remorquage, pelle, réflecteurs d'avertissement, extincteur, lampe torche, boîte pharmacie équipée, veste haute visibilité, drapeaux de sécurité selon couleur exigée par le militaire

3- La documentation du minibus doit être comme suit :

- Carte grise
- Assurance valide
- Visite technique valide
- Quittance de taxes de circulation pour l'année en cours avec autocollant sur pare-brise
- Autorisation de conduite RS pour les véhicule ayant un régime suspensif

4- Le minibus doit être en bon état de fonctionnement sans détériorations apparentes, d'âge ne dépassant pas les 10 ans depuis la première mise en service et assurant une étanchéité complète à la poussière. Tous les moyens de sécurité doivent être fonctionnels et non modifiés par rapport à l'origine.

5- A tout moment de la période de location, deux chauffeurs doivent être présents sur site et travaillant avec un régime de 12h/12h. La relève des chauffeurs doit être assurée tous les 15 jours. Cette période ne doit dépasser en aucun cas les 21 jours.

6- Les exigences CTF en termes de limitation de vitesse, d'obligation de mise des ceintures sécurité (ceinture 3 points) pour tous les passagers, d'interdiction d'utilisation du téléphone pour le chauffeur durant la conduite sont de la responsabilité du chauffeur du minibus

7- Les chauffeurs doivent :

- Avoir le permis de conduire exigé par la réglementation tunisienne pour la conduite des bus
- Avoir un certificat d'aptitude de travail valide et délivré par un médecin de travail
- Disposer de la carte d'accès au sahara valide durant la période de location
- Disposer d'un certificat de formation conduite défensive au sahara (Desert Defensive Driving) valide

8- La relève des chauffeurs est à la charge du prestataire avec le respect de procédure journal management.

9- L'entretien du minibus est la responsabilité du prestataire

10- Le prestataire doit communiquer les identifiants (credentials) pour accès au système IVMS du minibus. Toutefois, il doit communiquer à chaque début de mois les tableaux de suivi IVMS du minibus durant le mois qui précède.

11- Chaque chauffeur a sa propre clé IVMS

- 12- *La mobilisation et démobilité du minibus au site de travail est à la charge du prestataire*
- 13- *Hébergement et catering des chauffeurs à la charge CTF*
- 14- *La location commence dès acceptation du minibus sur site de travail par les représentants CTF (chef chantier et responsable sécurité) par établissement d'un PV d'acceptation et prend fin dès libération du minibus du site de travail.*
- 15- *Gasoil utilisé durant la période de location à charge CTF*
- 16- *Le prestataire est appelé de traiter les non conformités durant la période de la location dans le bref délais*

ANNEXE 02

BORDEREAU DES PRIX EN HTVA

<i>DESIGNATION</i>	<i>Tarif de location HTVA/jour</i>
<i>Location Mini bus 25 places avec chauffeurs pour le Rig06 conformément aux termes de références en Annexe 01</i>	

Arrêté le présent bordereau à la somme de (en toutes lettres).....

Prestataire :

Non et prénom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :

Date :